

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Rouen

7 rue Berthe Morisot
76100 Rouen

 +33 (0)2 35 88 62 00

Le Havre

82 rue Jules Siegfried
76600 Le Havre

 +33 (0)2 35 22 11 75

SAS au capital de 150 000 €
RCS Rouen 680 500 998

AMER

Domaine du Fossé

76690 MONT CAUVAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AMER**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AMER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport qui font ressortir un excédent de l'exercice de 429 738 € et un total bilan de 18 248 791 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINIONRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.2 « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application des nouveaux règlements comptables ANC 2023-03 et ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les comptes annuels des associations du secteur sanitaire et social sont établis conformément à des règles spécifiques prévues par le règlement ANC n°2019-04. Nous nous sommes assurés que les modalités d'arrêté des comptes annuels de votre association établis au 31 décembre 2025 annexés au présent rapport, étaient conformes à ces dispositions. Nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôles des différents établissements et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rouen, 8 juin 2026

RéMétis

Société Commissaire aux Comptes Inscrite

Mathieu AMICE



COMPTES ANNUELS
ANNEXÉS AU RAPPORT

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement	16 770	16 770	0	0
Actif immobilisé		0	0	0
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	75 207	66 314	8 892	3 844
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain	78 352	17 987	60 366	78 352
Constructions	15 560 480	6 443 716	9 116 764	9 617 954
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 390 039	1 091 838	298 202	252 979
Autres immobilisations corporelles	1 562 279	1 180 845	381 434	390 595
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	10 200		10 200	3 202
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	361 965		361 965	325 672
Créances rattachées à des participations	474 311	0	474 311	484 851
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 332		16 332	15 520
TOTAL II	19 545 935	8 817 470	10 728 465	11 172 971
Actif circulant		0	0	0
Stocks et en cours	464	0	464	464
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	721 129		721 129	692 109
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	400 268		400 268	105 724
Charges constatées d'avance	40 570	0	40 570	42 385
Valeurs mobilières de placement	298 053		298 053	251 957
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	6 059 843		6 059 843	5 759 467
TOTAL III	7 520 325		7 520 325	6 852 105
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	27 083 031	8 834 240	18 248 791	18 025 076

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	2 740 562	2 641 221
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	5 352 524	4 950 395
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	5 352 524	4 950 395
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-449 086	-147 841
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	-9 714	-9 714
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	54 575	352 225
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0	0
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-493 946	-490 352
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	429 738	200 225
Situation nette (sous total)	8 073 738	7 644 000
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	1 298 645	1 328 024
Provisions réglementées	76 438	53 438
TOTAL I	9 448 820	9 025 462
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	821 606	824 665
TOTAL II	821 606	824 665
PROVISIONS		
Provisions pour risques	91 746	147 170
Provisions pour charges	911 541	911 541
TOTAL III	1 003 287	1 058 712
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 553 199	5 737 159
Emprunts et dettes financières diverses	376	376
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	255 258	402 142
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	962 733	887 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 269	54 431
Autres dettes	104 465	18 817
Produits constatés d'avance	84 778	16 083
TOTAL IV	6 975 078	7 116 237
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	18 248 791	18 025 076

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	298 943	307 300
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 458 783	9 831 597
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	9 869 613	9 820 683
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		4 586
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	65 425	68 977
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 000	0
Utilisations des fonds dédiés	3 059	57 969
Autres produits	103 118	232 065
TOTAL I	10 952 328	10 502 494
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 197 890	2 125 751
Aides financières		1 000
Impôts, taxes et versements assimilés	649 405	634 349
Salaires	4 920 297	4 796 106
Cotisations sociales	1 860 565	1 744 235
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	796 379	771 037
Dotations aux provisions	10 000	42 621
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés		
Autres charges	1 337	194 222
TOTAL II	10 435 873	10 309 321
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	516 455	193 173
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 156	6 293
Autres intérêts et produits assimilés	96 359	76 312
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	104 516	82 605
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	156 269	171 535
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	156 269	171 535
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-51 753	-88 929
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	464 702	104 244
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		103 193
TOTAL V		103 193
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	23 000	579
TOTAL VI	23 000	579
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-23 000	102 614
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 964	6 632
Total des produits (I+III+V)	11 056 844	10 688 291
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	10 627 106	10 488 066
EXCEDENT OU DEFICIT	429 738	200 225
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	-725	-3 052
TOTAL	-725	-3 052
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	725	3 052
TOTAL	725	3 052

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

Article	Titre	Si applicable	Si non applicable *
Art 431-2	Description du modèle économique de l'entité	Page 2	
Art 831-1	Principes généraux	Page 3	
Art 831-2	Changements comptables	Page 3	
Art 831-3	Changements comptables - Informations complémentaires	Page 3	
Art 832-1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	Page 7/8	
Art 832-2	Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	Page 7/8	
Art 832-3	Réévaluation des immobilisations corporelles et financières		L'Association n'est pas concernée
Art 832-4	Précisions sur certains éléments d'actif immobilisé		L'Association n'est pas concernée
Art 431-3	Actifs inaliénables		L'Association n'est pas concernée
Art 431-4	Donations temporaires d'usufruit (DTU)		L'Association n'est pas concernée
Art 832-5	Informations relatives aux filiales et participations	Page 19	
Art 832-6	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		L'Association n'est pas concernée
Art 832-7	Précisions sur les stocks et les en-cours		L'Association n'est pas concernée
Art 832-8	Dépréciations de l'actif circulant	Page 6	
Art 832-9	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	Page 10	
Art 832-10	Précisions sur certains postes d'actif		L'Association n'est pas concernée
Art 832-11	Capitaux	Page 11	
Art 431-5 / Art 153-1	Fonds propres non APG	Page 11	
Art 153-2	Détail de l'excédent ou du déficit effectif	Page 5	
Art 431-5-1	Titres associatifs		L'Association n'est pas concernée
Art 431-6 / Art 153-3	Fonds dédiés	Page 12	
Art 431-7	Fonds reportés liés aux legs ou donations		L'Association n'est pas concernée
Art 832-12	Actions propres		L'Association n'est pas concernée
Art 832-13	Provisions et passifs éventuels	Page 6	
Art 832-14	Précisions sur les provisions significatifs et certains passifs éventuels	Page 4	
Art 832-15	Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	Page 10	
Art 832-16	Précisions sur les dettes		L'Association n'est pas concernée
Art 832-17	Précisions sur certains postes de passif		L'Association n'est pas concernée
Art 832-18	Ventilation du Chiffre d'affaires / produits d'exploitation	Page 12	
Art 431-8	Legs, donations et assurances-vie		L'Association n'est pas concernée
Art 431-9	Concours publics et subventions	Page 12	
Art 832-19	Précisions relatives à certains éléments		L'Association n'est pas concernée
Art 832-20	Honoraires des commissaires aux comptes	Page 13	
Art 832-21	Produits et charges inscrits en résultat exceptionnel au cours de l'exercice	Page 13	
Art 833-1	Modification de la législation fiscale postérieure à la date de clôture		L'Association n'est pas concernée
Art 833-2	Crédits d'impôts		L'Association n'est pas concernée
Art 833-3	Informations relatives aux corrections de valeurs		L'Association n'est pas concernée
Art 833-4	Informations complémentaires relatives au régime fiscal		L'Association n'est pas concernée
Art 431-10	Contributions volontaires en nature		L'Association n'est pas concernée
Art 431-11	Mises à disposition gratuites de biens		L'Association n'est pas concernée
Art 834-1	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées		L'Association n'est pas concernée
Art 431-12	Transactions avec les contreparties		L'Association n'est pas concernée
Art 834-2	Informations spécifiques pour les sociétés anonymes		L'Association n'est pas concernée
Art 835-1	Avances, crédits et engagements		L'Association n'est pas concernée
Art 835-2	Rémunérations	Page 14	
Art 431-13	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	Page 14	
Art 836-1	Engagements hors bilans donnés et reçus	Page 13	
Art 836-2	Engagements hors bilans complément relatifs aux entités liées		L'Association n'est pas concernée
Art 836-3	Engagements pris en matière de crédit-bail		L'Association n'est pas concernée
Art 836-4	Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires		L'Association n'est pas concernée
Art 836-5	Autres opérations non inscrites au bilan		L'Association n'est pas concernée
Art 837-1	Informations relatives à l'effectif	Page 14	
Art 837-2	Informations relatives à l'effectif par catégorie		L'Association n'est pas concernée
Art 838-1	Informations données par les sociétés émettrices de bons de souscription		L'Association n'est pas concernée
Art 838-2	Informations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés		L'Association n'est pas concernée
Art 838-3	Informations relatives aux certificats de valeur garantie, de bons de cession de valeur garantie et instruments assimilés		L'Association n'est pas concernée
Art 838-4	Informations relatives aux contrats à long terme		L'Association n'est pas concernée
Art 838-5	Informations relatives aux opérations d'échange		L'Association n'est pas concernée
Art 838-6	Informations relatives aux quotas d'émission de gaz à effet de serre et instruments assimilés		L'Association n'est pas concernée
Art 838-7	Informations relatives aux CEE		L'Association n'est pas concernée
Art 838-8	Informations relatives aux remises accordées à un débiteur par ses créanciers dans le cadre du règlement des difficultés des entreprises		L'Association n'est pas concernée
Art 838-9	Informations relatives aux opérations de désendettement de fait		L'Association n'est pas concernée
Art 838-10	Informations relatives à la vente à réméré		L'Association n'est pas concernée
Art 838-11	Informations relatives aux actifs donnés en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation		L'Association n'est pas concernée
Art 838-12	Informations relatives aux opérations de fiducie		L'Association n'est pas concernée
Art 838-13	Informations relatives aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture		L'Association n'est pas concernée
Art 838-14	Informations relatives aux fusions et opérations assimilées		L'Association n'est pas concernée
Art 838-15	Informations relatives aux jetons émis et aux jetons détenus		L'Association n'est pas concernée
Art 838-16	Informations relatives aux actifs numériques des prestataires de services sur actifs numériques		L'Association n'est pas concernée
Art 838-17	Informations relatives à la formation professionnelle		L'Association n'est pas concernée
Art 838-18	Informations relatives aux fonds non remboursables et aux avances		L'Association n'est pas concernée
Art 838-19	Rémunération d'un service au moyen d'un instrument de capitaux propres à émettre		L'Association n'est pas concernée

* L'Association n'est pas concernée, l'élaboration des présents comptes annuels ne nécessitant pas d'informations ou de précisions relatives à l'article mentionné

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

ANNEXE

L'objet de l'association :

L'association l'A.M.E.R. a pour objet de créer et de gérer des établissements et services recevant des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, ainsi que des personnes avec autisme, et troubles envahissants du développement, en vue de leur assurer la rééducation et l'assistance que nécessite leur état en anticipant leurs besoins et en coordonnant les moyens pour permettre une continuité dans leur parcours.

Ses moyens :

Les personnes sont accueillies sur 4 sites distincts au sein des différents établissements de l'AMER.

		Nbre de places	ETP
IME Lefort Semi-Internat	Mont Cauvaire	110	53
IME Lefort Section Autistes	Mont Cauvaire	12	17
Foyer Hébergement les Pommiers	Mont Cauvaire	27	20
Accueil de jour les Pommiers	Mont Cauvaire	55 dont 27 FH	15
EAM les Lauriers	Bosc le Hard	13	17
Foyer de vie les Lauriers	Bosc le Hard	31	22
Accueil de jour les Lierres	Sotteville les Rouen	30	9
Plateforme de répit	Mont Saint Aignan		6
Plateforme de services	Mont Saint Aignan		2
		251	161

L'Annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 18 248 791 € et du compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 429 738 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général conformément aux règlements suivants :

- Règlement de l'ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non-lucratif ;
- Règlement de l'ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ;
- Règlement de l'ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement de l'ANC n°2018-06

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

Gros œuvre	30 à 50	ans
Plomberie	10 à 50	ans
Electricité	15 à 25	ans
Menuiserie	15 à 35	ans
Agencements des constructions	5 à 25	ans
Matériel détection alarme incendie	5 à 10	ans
Matériel et outillage	3 à 10	ans
Matériel de transport	5	ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5	ans
Autres	1 à 10	ans
Logiciel	2 à 5	ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques imposées par la réglementation budgétaire (instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif : (contrepartie des produits financiers et plus-values de cessions affectées en ressource de la section d'investissement).

PROVISION RTT

Ce poste enregistre les provisions constituées pour financer le passage aux 35 heures selon le mode de calcul instauré par les organismes financeurs.

Le solde de la provision à la clôture de l'exercice sera repris au cours des exercices futurs au rythme fixé par les financeurs.

PROVISION CONGES PAYES

La variation de la provision congés payés, charges incluses, relative à l'année 2025 a été portée par affectation de résultat au passif du bilan au débit du compte 115922« *RAN constitué des charges dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée.*

La variation de la provision au titre de l'exercice a été comptabilisée au compte de résultat.

PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Le poste 153 enregistre les provisions constituées pour financer les indemnités de fin de carrière à verser aux salariés répondant aux critères de la convention collective de Mars 1966.

Cette provision prend pour hypothèse un départ en retraite à l'initiative du salarié et inclut, par conséquent, les charges patronales au taux en vigueur à la clôture de l'exercice ainsi qu'un taux actuariel.

1.2 CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

L'Association a appliqué le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant plusieurs règlements, en coordination avec le règlement ANC 2022-06, dont le règlement de l'ANC n°2018-06, à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux reclassements que ce changement de méthode a entraîné sont le reclassement des charges et produits exceptionnels, notamment lors des cessions d'actifs immobilisés ainsi que les reprises des quotes-parts des subventions d'investissements, en résultat d'exploitation.

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

En 2025, Le dispositif 365 mis en place fin 2023 pour le jeune RM a fonctionné toute l'année. Il a nécessité un engagement permanent des acteurs sur le terrain et des moyens important. Il faut noter que ce dispositif n'a été financé à hauteur que de 86 % des engagements par l'ARS.

3 – DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1 TABLEAUX EXPLICATIFS DU RESULTAT ET DU REPORT A NOUVEAU

Tableau explicatif du résultat de l'exercice

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
GESTION CONTROLEE (1)		311 524
GESTION LIBRE (2)		118 214
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2)		429 738

Tableau explicatif du report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
ACTIVITES EN GESTION CONTROLEE A AFFECTER :		
- A L'EXERCICE N+1		54 575
-CONGES PAYES 2006 et postérieurs	493 946	
SOLDE	493 946	54 575
GESTION LIBRE	9 714	

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.2 TABEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Prov, dépréc., fonds déd. et réserve. compens.	Montants au début de l'exercice (1)	Dotations de l'Exercice 2025	Reprises de l'Exercice 2025	Montants à la fin de l'exercice
Provisions Réglementées	53 438	0	0	76 438
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires				
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	53 438	23 000		76 438
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	53 438	23 000		76 438
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant				
Provisions pour Risques et Charges	1 058 711	10 000	62 425	1 003 287
151 - Provisions pour Risques	147 170	10 000	62 425	91 746
152 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	884 616			884 616
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges	26 925			26 925
Dépréciations	0	0	0	0
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers				
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.3 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2025

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Augmentation 2025	Diminutions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	76 883	15 094		91 977
Frais d'établissement	16 770			16 770
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	56 268	15 094		75 207
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	18 419 688	329 811	148 149	18 601 350
Terrains	72 669			72 669
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	5 683			5 683
Constructions	15 488 901	78 993	7 414	15 560 480
Installations, matériel et outillage techniques	1 309 206	104 904	24 070	1 390 039
Autres immobilisations corporelles	1 540 027	135 714	113 462	1 562 279
Immobilisations corporelles en cours	3 202	10 200	3 202	10 200
Immobilisations financières	826 144	45 633	19 069	852 608
Participations	55 672	36 293		361 965
Créances rattachées à des participations	484 851	4 460	15 000	474 311
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	15 520	4 881	4 069	16 332
TOTAL IMMOBILISATION	19 322 614	390 539	167 218	19 545 935

Augmentation de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
390 539	23 665	4 460	362 414		

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
167 218	26 513	15 000	101 273		24 432

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.4 ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	73 039	10 046		83 085
Frais d'établissement	16 770			16 710
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	56 268	10 046		66 314
113				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	8 076 605	805 415	147 636	8 734 385
Terrains		17 987		17 987
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	5 683			5 683
Constructions sur sol propre	5 865 263	594 700	21 931	6 438 033
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériel et outillage techniques	1 056 223	59 681	24 070	1 091 838
Autres immobilisations corporelles	1 149 132	133 047	101 635	1 180 845
Immobilisations corporelles en cours				
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	8 149 644	815 461	147 636	8 817 470

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Poste à poste
815 461		796 379		19 082

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions			
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors services	Poste à poste
147 636		101 273	27 280	19 082

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.5 TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SCI L'Espoir	10 000	5 995	99 %	9 900	9 900	446 000		10 157	3 922	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A :</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.6 ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES AU 31/12/2025

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU +	A + 1 AN ET 5 ANS AU +	A + 5 ANS
Participations	361 965			361 965
Créances rattachées à des participations	474 311	28 311		446 000
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	16 332	16 332		
Créance clients	721 129	721 129		
Autres créances clients	234 220	234 220		
Avances et acomptes fournisseurs				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale autres organismes sociaux	11 911	11 911		
Etat et autres collectivités publiques :	154 137	154 137		
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée				
- Autres impôts et taxes				
- Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers	105 623	105 623		
Charges constatées d'avance	40 570	40 570		
TOTAL GENERAL	2 132 198	1 312 233		807 965
Montant des prêts accordés dans l'exercice				
Remboursement des prêts dans l'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU +	A + 1 AN ET 5 ANS AU +	A + 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à un an au maximum				
- plus d'un an	5 553 574	215 594	782 356	4 555 625
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs comptes rattachés	255 258	255 258		
Personnel et comptes rattachés	416 247	416 247		
Sécurité sociale autres organismes sociaux	472 491	472 491		
Etat et autres collectivités publiques :	73 996	73 996		
- Impôts sur les bénéfices				
- Taxe sur la valeur ajoutée				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 269	14 269		
Groupe et associés				
Autres dettes	104 465	104 465		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	84 778	84 778		
TOTAL GENERAL	6 975 078	1 637 098	782 357	4 555 626
Emprunts remboursés en cours d'exercice	183 025			
Emprunts et dettes contractés				

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.7 CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	40 570	57 238
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	40 570	57 238

3.8 VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	2 641 221	99 340	99 340		2 740 562
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 950 395	402 129	402 129		5 352 524
Report à nouveau	-147 841	- 301 244	85 360	-386 812	-449 086
Excédent ou déficit de l'exercice	200 225		429 738	-200 225	429 738
Situation nette	7 644 000	200 225	1 016 774	-587 037	8 073 738
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 328 024		85 847	-115 227	1 298 645
Provisions réglementées	53 438		23 000		76 438
TOTAL	9 025 462		1 125 621	-702 264	9 448 820

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.9 VARIATION DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	824 666		3 059			821 607	804 834
IME	494 279		3 059			491 220	474 447
POMMIERS	41 892					41 892	41 892
LAURIERS	279 473					279 473	279 473
LIERRES	9 022					9 022	9 022
Contribution financière d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	824 666		3 059			821 607	804 834

3.10 VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice se décomposent ainsi :

- Des prestations de services pour 298 843 € ;
- Des concours publics pour 9 864 513 € répartis comme suit :
 - o Dotation globale ARS pour 4 913 954 € ;
 - o Tarification prix de journée Département pour 4 547 842 € ;
 - o Financement SEGUR pour 407 816 € ;
- Des subventions d'exploitation pour 589 170 € réparties comme suit :
 - o 73 943 € de subventions diverses dont 35 000 € au titre du financement de la grappe numérique ;
 - o 115 227 € concernant la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat ;
 - o 400 000 € de financement du fonds d'intervention régional pour le soutien des situations critiques ;
- Des reprises comptables pour 68 484 € ;
- Des produits de cession des immobilisations pour 23 000 € ;
- Des autres produits pour 103 118 € dont 36 242 € d'indemnités d'assurances et 17 484 € de remboursements de formation.

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

3.11 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant TTC
Honoraires afférents à la certification des comptes	22 800 €
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
TOTAL	22 800 €

3.12 PRODUITS ET CHARGES INSCRITS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

Les charges exceptionnelles ressortent pour 23 000 €, ce qui correspond à la provision réglementée destinée à couvrir la plus-value nette réalisée sur les cessions d'éléments d'actifs de l'exercice.

4 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 TABLEAUX DES RETRAITEMENTS ENTRE RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT BUDGETAIRE

Résultat comptable des établissements en gestion contrôlée	311 524
- report à nouveau négatif	- 77 062
+ report à nouveau positif	131 637
Résultat de l'exercice aux comptes administratifs	366 099

4.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 101 731
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	5 101 731

ASSOCIATION MEDICO EDUCATIVE ROUENNAISE

4.3 EFFECTIFS (à la clôture de l'exercice)

Nombre de salariés : 172

Nombre d'ETP : 162

4.4 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (ARTICLE 20 DE LA LOI DU 23 MAI 2006)

Personnes concernées :

- Directeur

Une seule des personnes concernées bénéficiant d'une rémunération, l'indication de cette information conduirait à fournir une information individuelle confidentielle.

Visa pour authentification
RéMétis

